



Le 24 novembre 2005

Madame Carole Thériault
Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Objet : Projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Madame la Ministre,

À titre de directeur de santé publique pour l'île de Montréal, je me permets de soumettre à votre attention un éclairage de santé publique sur le projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (124) actuellement à l'étude en commission parlementaire.

La prévention des problèmes de santé et de bien-être ainsi que la réduction des inégalités sociales de la santé devant s'amorcer dès le plus jeune âge, c'est pourquoi les autorités de santé publique accordent la plus grande importance au développement optimal des tout-petits. De nombreuses études démontrent hors de tout doute que le développement global des enfants - cognitif, affectif, social, moteur et langagier -, dans les premières années de vie, influence leur adaptation scolaire et sociale et se répercute sur leur santé et leur bien-être tout au long de leur existence.

Au plan de la santé, le réseau des Centres de la petite enfance constitue un maillon important des services favorisant le développement optimal des enfants et leur préparation à l'entrée à l'école. De plus, le réseau constitue un levier puissant pour soutenir le développement des enfants évoluant dans des environnements familiaux difficiles et fait ainsi partie intégrante d'un continuum de services offert aux familles vulnérables. En fait, en soutenant ces nombreuses familles, les services de garde permettent de diminuer les coûts des services sociaux et de santé en les prévenant.

Il m'apparaît essentiel que l'État consolide le développement de l'accès et de la qualité de ces milieux de garde, où uniquement à Montréal, près de 48 000 enfants passent de nombreuses heures chaque semaine. J'insiste sur l'importance de maintenir

l'accessibilité à des services de garde pour l'ensemble des familles montréalaises, particulièrement pour celles vivant en contexte de vulnérabilité, et sur la nécessité d'en assurer la qualité.

Cette qualité est tributaire de nombreux facteurs dont, au premier chef, la compétence des éducateurs. Il importe que toute personne appelée à veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants soit formée adéquatement. Également, le soutien aux éducatrices et aux responsables en milieu familial (encadrement pédagogique, préparation), ainsi que le ratio, affectent directement la qualité des services offerts. Finalement, de récentes études québécoises démontrent que les services de garde sans but lucratif sont ceux qui démontrent le plus haut taux de qualité.

.../2

Par ailleurs, certains éléments du projet de loi 124 me font craindre pour l'objectif de développement continu de la qualité. On peut penser en effet que la mise en place de bureaux de coordination pour les services de garde en milieu familial ait pour résultat de diminuer considérablement le soutien pédagogique étroit des CPE envers les responsables de ces services alors que cet encadrement leur assure justement un soutien minimalement acceptable.

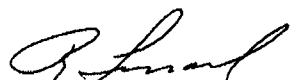
Également, le projet de loi n'explicite pas les normes de qualification du personnel, pas plus qu'il ne détermine le ratio enfants-éducateur. Ces éléments seront déterminés par règlement et demeurent inconnus actuellement, alors qu'ils sont d'une extrême importance pour la qualité des services offerts aux enfants et aux familles.

Au moment où votre gouvernement cherche à faire des choix politiques et économiques judicieux, l'investissement auprès des tout-petits m'apparaît être une priorité évidente. C'est aussi une politique publique de prévention et d'amélioration de la santé de la population.

En terminant, Madame la Ministre, je tiens à vous signifier que je partage votre point de vue à l'effet que « *les services de garde contribuent [...] au développement et à l'égalité des chances des enfants en leur offrant un environnement favorable pour faire des apprentissages stimulants et acquérir des habiletés qui leur permettront de réussir à l'école.* » (MFACF, 2005, p.22).

Tout en espérant que vous voudrez bien prendre en considération mes observations dans la suite de vos réflexions, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de santé publique,



Richard Lessard, M.D.

C.C. Dr. Alain Poirier, directeur national de santé publique,
MSSS

M. David Levine, président - directeur général, Agence de
santé et de services sociaux de Montréal